

SP23598 – 122/2/15

DOCUMENT CADRE BUDGETAIRE 2020 DE L'UNION AFRICAINE



Projet

Septembre 2018

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	2
2. ANALYSE DES TENDANCES SOCIALES, ECONOMIQUES, POLITIQUES ET ENVIRONNEMENTALES.....	3
3. RECETTES ET DEPENSES.....	6
4. PROGRES DANS LA MISE EN OEUVRE DU BUDGET 2018.....	9
CE CHAPITRE SOULIGNE LES PROGRES ACCOMPLIS AU TITRE DES SEPT ASPIRATIONS DE L'AGENDA 2063 ENREGISTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU BUDGET 2018. LES DETAILS COMPLEMENTAIRES SONT CONTENUS DANS LE RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME A MI-PARCOURS DE L'UA EN 2018.	9
5.0 INTERVENTIONS DE LA BUDGETISATION 2020.....	13
5.1 CONSOLIDATION DU BUDGET.....	13
5.2 MISE EN VIGUEUR DE L'OBLIGATION DE PAIEMENTS DU BAREME DE CONTRIBUTION APPROUVEE.....	14
5.3 PLAFOND BUDGETAIRE 2020.....	14
5.4 RATIONALISATION DES ELEMENTS DE COUT ET STRATEGIES ET MESURES DE CONTROLE DES COUTS.....	14
5.5 NOUVELLE PRIORISATION STRATEGIQUE ET REALIGNEMENT DES RESSOURCES.....	14
5.6 BUDGETISATION SANS EFFET D'ACCROISSEMENT.....	14
5.7 FONDS DE RESERVE.....	14
6.0 RISQUES FISCAUX ET MESURES D'ATTENUATION.....	15
7.0 PRIORITES BUDGETAIRES 2020.....	16
7.1.1. Transformation économique, croissance inclusive et durabilité environnementale.....	16
7.1.2. Investir dans les populations africaines.....	17
7.1.3. Promotion de l'intégration continentale.....	18
7.1.4. Gouvernance, droits de l'homme et institutions.....	19
7.1.5. Consolidation de la paix et de la sécurité.....	20
7.1.6. Projets phares de l'Agenda 2063.....	21
7.1.7. Prestation de service, partenariat, sensibilisation et ressources.....	22
7.1.8. Amélioration du rôle et de la position de l'Afrique dans un contexte global.....	23
8.0 BUDGET 2020.....	23
8.1. LE BUDGET 2020 SERA PREPARE SELON LES CONDITIONS SUIVANTES :.....	23
9.0 CONCLUSION.....	24

1. INTRODUCTION

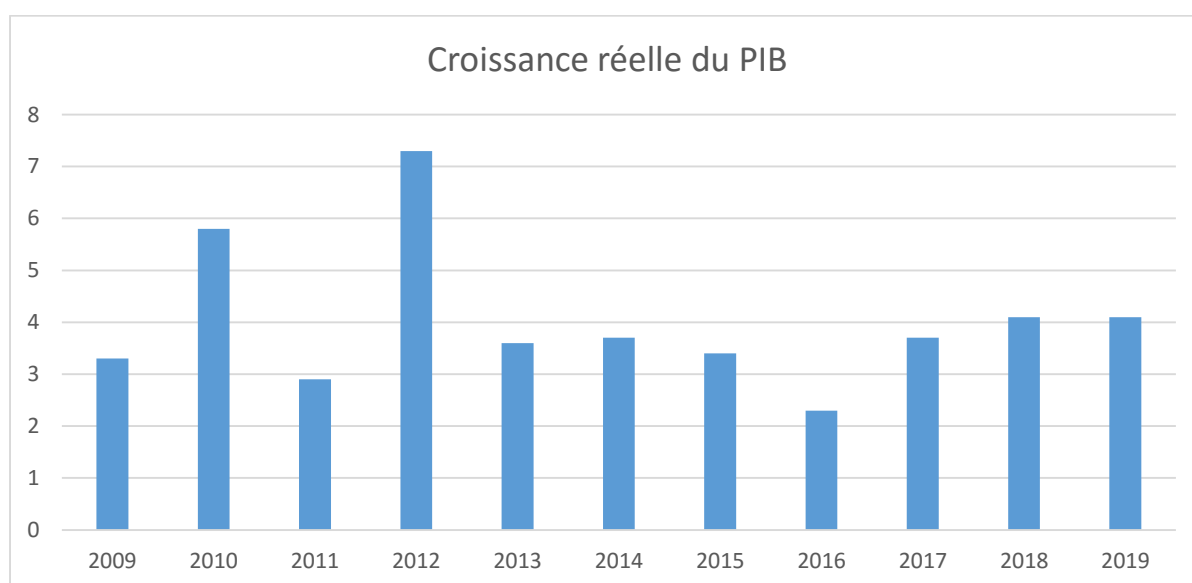
- 1.1 Le document-cadre du budget de l'Union africaine pour 2020 sert de lien entre les politiques générales de l'Union et le budget annuel. Il met l'accent sur l'engagement continu de l'Union africaine pour réaliser les aspirations de l'Agenda 2063 et son premier Plan décennal de mise en œuvre. Il se focalise ainsi sur la consolidation des acquis issus de la création de la Zone de libre-échange continentale africaine qui éliminera les obstacles au commerce, le marché unique du transport aérien en Afrique, la libre circulation des personnes ainsi que la mise en œuvre de la feuille de route du plan directeur de l'UA des démarches pratiques pour réduire au silence les armes en Afrique d'ici l'an 2020, conscient de la nécessité d'examiner les questions émergentes telles que l'accélération de la transition démographique pour tirer profit des dividendes démographiques.
- 1.2 En vertu de l'article 15 du Règlement financier de l'Union africaine, la préparation du document-cadre du budget 2020 a été orientée par les conclusions d'un processus de consultation budgétaire exhaustive impliquant toutes les parties prenantes. Les consultations ont été organisées avec divers départements et directions de la Commission de l'UA et les organes et institutions de l'UA.
- 1.3 En 2020, l'Union africaine continuera à se focaliser sur les domaines prioritaires thématiques clés comme: la transformation économique, la croissance inclusive, et la durabilité environnementale; l'investissement dans les populations africaines; la promotion de l'intégration continentale; la gouvernance, les droits de l'homme et les institutions, la consolidation de la paix et de la sécurité et l'amélioration d'un rôle et de la position de l'Afrique dans le contexte global.
- 1.4 La préparation du document-cadre du budget a été guidée par les principes sous-jacents suivants:
 - La subsidiarité et la complémentarité entre la Commission de l'UA, les communautés économiques régionales (CER), l'Agence du NEPAD (NPCA) dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063
 - La promotion de la reddition des comptes, l'efficacité, l'efficacités, la discipline et la transparence dans la mobilisation et l'utilisation des ressources
 - L'appui aux efforts dans le cadre de la mobilisation des sources alternatives de financement pour assurer un passage progressif vers le financement garanti et durable des opérations et des programmes de l'UA avec des fonds générés au plan interne.
- 1.5 Dans la mise en œuvre des principes ci-dessus, l'UA entreprendra les stratégies suivantes :

- La CUA coordonnera et engagera les CER, l'Agence du NEPAD et d'autres organes pour assurer la complémentarité dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- Des mesures rigoureuses ne seront en place que pour la reddition de comptes et le respect des règles et règlements financiers de l'UA sera essentiel.
- L'UA continuera de plaider pour que les États membres mettent en œuvre la décision sur le prélèvement de 0,2 % sur toutes les importations éligibles en Afrique afin d'assurer le financement des opérations et programmes de l'UA avec des fonds générés localement.

2. ANALYSE DES TENDANCES SOCIALES, ECONOMIQUES, POLITIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

2.1. Les chocs globaux et nationaux de 2016 ont ralenti le rythme de la croissance en Afrique, mais des signes de redressement sont déjà manifestes en 2017. La croissance réelle de la production est supposée avoir accru de 3,6% en 2017, partant de 2,2% en 2016, et s'attend à une accélération de 4,1% en 2018 et 2019. Dans l'ensemble, la relance de la croissance a été plus rapide que prévu, en particulier au sein des économies à ressources non intensives, ce qui souligne la résilience de l'Afrique. (Source: African Economic Outlook 2018)

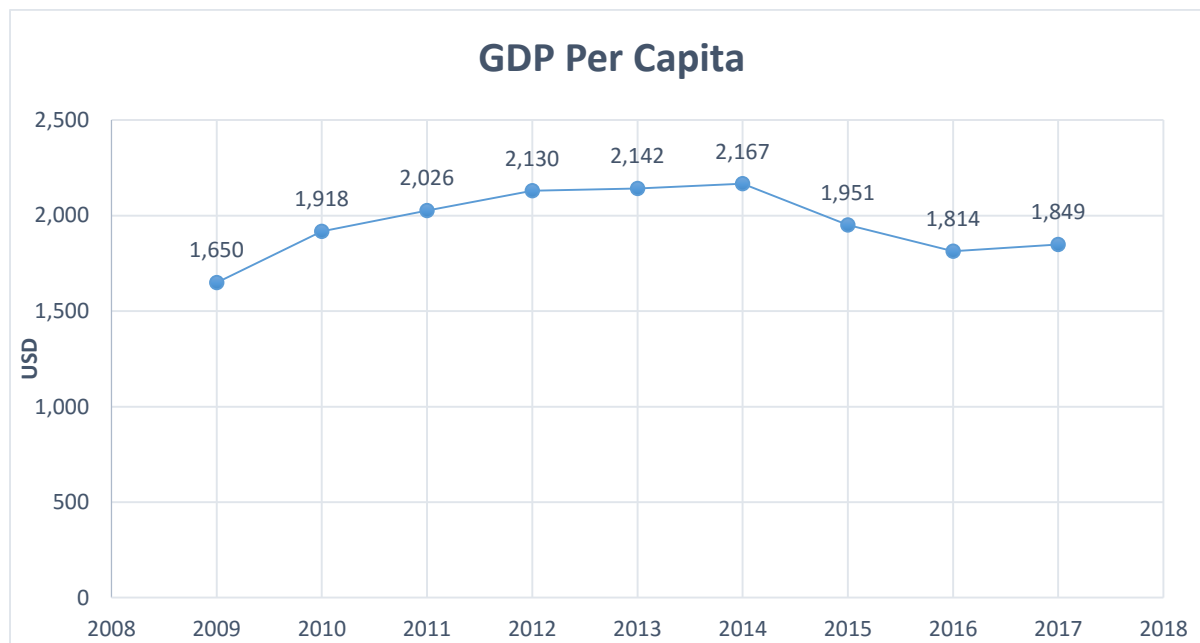
Graphe 1: Taux de croissance réel du PIB en Afrique, 2009-2019



Source: Annuaire des statistiques africaines

- 2.2. Par ailleurs, le PIB par tête en Afrique s'est accru et passé de 1650 dollars des E.U. en 2009 à 2167 dollars des E.U. en 2014, mais s'est réduit en 2015 et 2016 tel qu'indiqué dans le graphe ci-dessous.

Graphe 2: PIB par tête



- 2.3. Les récents taux de croissance élevés ne se sont pas accompagnés de taux de croissance élevés d'emplois qui réduisent la pauvreté et dès lors la croissance n'a pas été inclusive. Entre 2009 et 2014, la croissance annuelle de l'emploi a été en moyenne de 3,1% en dépit de la croissance économique plus lente. Mais ce chiffre se situait toujours à 1,4% en dessous de la croissance économique moyenne. La croissance lente de l'emploi a essentiellement affecté les femmes et les jeunes âgés de 15 à 24 ans. On estime que l'Afrique a compté 226 millions de jeunes en 2015, un chiffre dont on s'attend à ce qu'il s'accroisse de 42%, soit 321 millions d'ici 2030. La non-croissance de l'emploi a freiné les efforts de réduction de la pauvreté. **Source: African Economic Outlook 2018**
- 2.4. L'Afrique deviendra le continent le plus jeune et le plus peuplé dans les prochaines décennies. Sa main-d'œuvre augmentera de 620 millions en 2013 pour atteindre près de 2 milliards en 2063. Un "dividende" démographique pourrait fournir une grande opportunité pour l'Afrique et le reste du monde, qui pourrait connaître des réductions significatives de la main-d'œuvre. Mais les avancées technologiques pourraient réduire sa valeur. Face à la croissance démographique rapide et aux risques élevés de troubles sociaux ou de grogne populaire, la croissance du chômage est la plus grave préoccupation pour les décideurs africains. On ne soulignera jamais assez l'urgence de la mise en œuvre des réformes pour attirer l'investissement direct étranger dans les industries assorti de potentiel compétitif fort permettant ainsi au secteur privé de créer assez de "bons emplois".

- 2.5. Les défis persistent, en particulier pour les transformations structurelles qui créeraient plus d'emplois et réduiraient la pauvreté en investissant plus dans l'agriculture et développer les chaînes de valeur agricole pour stimuler la fabrication moderne et les services. La mise en œuvre de la Déclaration PDDAA de Malabo pour l'Accélération & la transformation agricole durable en Afrique par l'appui aux pays et les systèmes régionaux par l'Union africaine contribueront largement à améliorer l'agriculture sur le continent. La diversification économique est essentielle pour résoudre les problèmes du continent, en particulier dans le contexte d'une structure démographique difficile. Une première priorité pour les gouvernements africains est d'encourager un changement vers les voies de croissance et d'absorption de la main-d'œuvre. Une seconde priorité est d'investir dans le capital humain, en particulier dans les compétences d'entrepreneur des jeunes, pour faciliter la transition vers les secteurs modernes de productivité plus élevée. Par conséquent, il y a un besoin urgent de mettre en œuvre la Feuille de route de l'UA sur le profit à tirer du dividende démographique, le Plan d'action quinquennal de l'UA sur l'autonomisation des jeunes en Afrique de 2019 à 2024 et la Stratégie de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique (STISA).
- 2.6. S'agissant de la durabilité environnementale en Afrique, par la formulation des mesures politiques ainsi que les avancées dans les technologies vertes, les pays africains dans leur ensemble ont pris des mesures significatives en vue d'assurer la durabilité environnementale continue. Bien que le progrès soit à coup sûr louable, il est néanmoins impérieux de considérer le fait que la plupart des défis que nous connaissons actuellement en Afrique et en fait de par le monde requièrent une action urgente et coordonnée.
- 2.7. Les écosystèmes dans le monde ont été affectés par les changements climatiques, ce qui menace les ressources environnementales et la biodiversité. Afin de protéger l'environnement des catastrophes, les pays sur tout le continent africain devraient se focaliser sur plusieurs objectifs pour examiner la perte des ressources environnementales, préserver la biodiversité africaine, appuyer et élaborer des politiques ancrées dans les principes de développement durable. En outre, l'Afrique doit adopter des positions fermes lors des négociations sur le changement climatique à l'échelle mondiale.
- 2.8. Permettre la libre circulation des biens, des services, des populations et des capitaux entre les marchés nationaux a été une aspiration essentielle des pays africains depuis l'avènement des indépendances. L'intégration régionale a d'énormes potentiels pour stimuler la croissance économique plus robuste et plus équitable ainsi que la promotion de la réduction de la pauvreté et du chômage en Afrique. Des progrès importants ont été enregistrés à ce niveau. Au Sommet extraordinaire de l'Union africaine à Kigali le 21 mars 2018, 44 pays ont signé un accord pour créer la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) qui supprimerait les obstacles au commerce, à l'instar des tarifs et des quotas d'importation, ce qui permet la libre circulation

des biens et des services entre ses membres. Par ailleurs, la mise en œuvre de la décision de Yamoussoukro et un transport aérien unique et la libre circulation des personnes intégreront largement le continent.

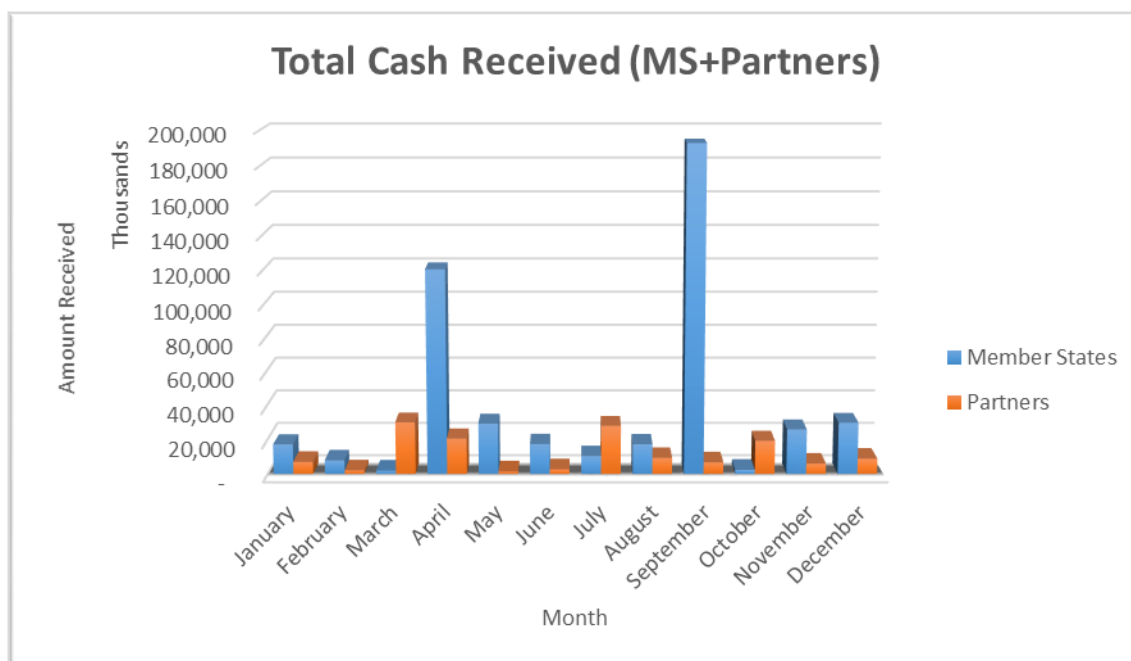
- 2.9. Par ailleurs, la mise en œuvre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) veillera à ce que les projets et les programmes régionaux puissent se pencher sur le défi infrastructurel qui continue de saper la compétitivité de l'Afrique sur le marché mondial. Le programme présente également un cadre pour bâtir les infrastructures si recherchées et nécessaires pour l'énergie, les TIC et le transport intégré. L'attrait de la participation du secteur privé par les partenariats public-privé (PPP) est donc essentiel pour réaliser divers projets d'infrastructure envisagés dans le cadre du PIDA.
- 2.10. L'Afrique est en train de sombrer dans une nouvelle crise de la dette, de nombreux pays étant aujourd'hui exposés à un risque élevé de surendettement. La dette publique moyenne en Afrique a atteint 57 % du produit intérieur brut (PIB) à la fin de 2017 – elle a presque doublé en seulement cinq ans. Bien que les ratios d'endettement soient encore inférieurs aux niveaux qui ont conduit à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe), les risques sont plus élevés parce qu'une plus grande partie de la dette est contractée auprès de banques commerciales dont les taux d'intérêt sont plus élevés, les échéances plus courtes et le comportement des prêteurs plus imprévisible que les institutions multilatérales traditionnelles. Le défi repose dans le fait que de nombreux pays africains se retrouveront pris au piège de la dette, ce qui compromettra le développement économique. (Source FMI).
- 2.11. Dans le domaine de la gouvernance, le continent continue de faire de bons progrès comme les États membres adoptant la gouvernance démocratique en ratifiant et en exécutant une pléthore d'instruments de valeurs partagées, en particulier la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance. Afin de renforcer le dynamisme acquis et consolider la démocratie en Afrique, il faut renforcer les plates-formes de l'Architecture de la gouvernance en Afrique. La prolifération des armes légères, l'extrémisme, le fondamentalisme, le trafic de la drogue, entre autres, constituent toujours un défi au continent et méritent d'être examinés.

3. RECETTES ET DEPENSES

- 3.1 Les contributions statutaires des États membres et des partenaires au développement demeurent la source principale de revenu de l'Union. Les dépenses porteront sur les programmes de l'Union, les coûts du personnel, les frais de fonctionnement et les dépenses en capitaux. Les recettes ne cessent d'augmenter au fil des ans. En 2017, les organes délibérants de l'Union ont adopté un budget total de 850,8 millions de dollars américains dont 491,7 millions de dollars étaient destinés au budget de fonctionnement et 359,1 millions de dollars portaient sur le budget-programme. Les États membres se sont engagés à fournir 26% du budget total tandis que 74% ont été mobilisés au niveau des

partenaires. Au 31 décembre 2017, les recettes totales s'élevaient à 621,8 millions de dollars, ce qui représente 73% des recettes totales. Les dépenses totales par rapport aux recettes à la date du 31 décembre 2017 s'élevaient à 78%.

- 3.2 L'analyse des tendances des recettes pour 2017 a indiqué que la plupart des fonds ont été encaissés au 4ème trimestre avec les partenaires qui ont décaissé le montant le plus élevé au cours de cette période comme l'indique le graphe ci-dessous;



- 3.3 En 2018, le budget total approuvé de l'Union s'élève à **778.156.518 dollars américains** (Assembly decision AU/Dec.642 (XXIX) y compris les budgets complémentaires approuvés par la Décision EX.CL/Dec.986(XXXII)Rev.1 et PRC/Rpt (2-2018)) au titre des principales catégories budgétaires suivantes:

I.	Budget de fonctionnement	190.679.838 dollars EU
II.	Budget-Programme	319.393.480 dollars EU
III.	Opérations de soutien à la paix	<u>268.083.200 dollars EU</u>
	Total	<u>778.156.518 dollars EU</u>

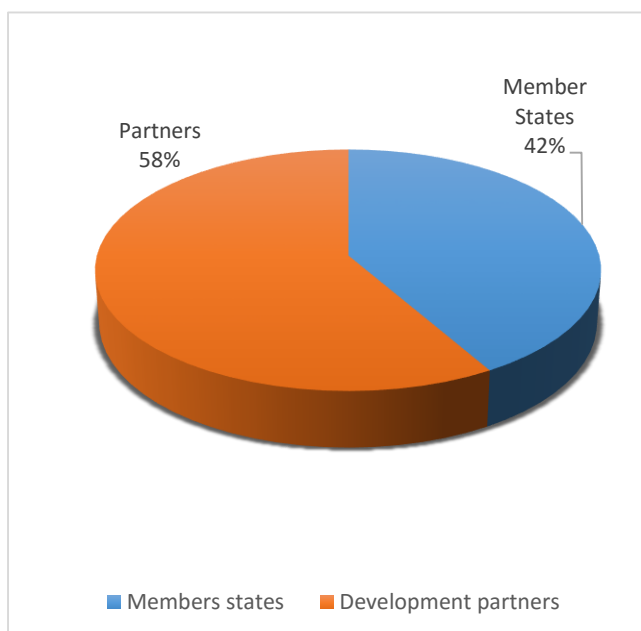
- 3.4 Les États membres se sont engagés à fournir 41% du budget total et la Commission devait mobiliser les 59% restants des partenaires au développement, ce qui indique un accroissement des contributions des États membres de 26% en 2017 et une réduction de 15% des contributions des partenaires.

Les recettes totales effectives au 30 juin 2018 s'élèvent à 232 millions de dollars présentées au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1

	Budget	%	Recouvrement	% Recouvrement
États membres	323.734.419	42%	92.416.255	29%
Partenaires au développement	454.422.099	58%	139.651.023	31%
TOTAL	778.156.518	100%	232.067.278	29%

Les recouvrements des États membres étaient de 92,4 millions de dollars (ce qui comporte 7,4 millions de dollars recouverts d'avance en 2017), ce qui représente 29% tandis que les fonds disponibles des partenaires équivalent à 139,7 millions de dollars en juin 2018, ce qui représente 31%.



Les États membres ont fourni 42% tandis que les partenaires ont fourni 58% des recouvrements totaux au cours de la période qui nous intéresse.

Les recouvrements totaux ont représenté 29% du budget total.

3.5 Le taux d'exécution générale du budget de 2018 au 30 juin s'élève à 40% sur les fonds disponibles:

- 37% pour le budget de fonctionnement;
- 40% pour le budget-programme

3.6 Le budget approuvé pour 2019 pour l'Union conformément à la Décision **Assembly/AU/Dec.699 (XXXI)** est de 681.485.337 dollars dont 158.459.118 dollars portent sur le budget de fonctionnement, 249.757.079 dollars pour le budget-programme et 273.269.140 dollars pour les opérations de soutien à la paix. 110.257.890 dollars sont des contributions statutaires des États membres et 139.499.189 dollars seront sollicités des partenaires internationaux. Le budget des opérations de soutien à la paix sera financé comme suit:

- 11.328.753 dollars au titre des contributions statutaires des États membres
- 261.940.387 dollars à solliciter des partenaires internationaux

4. **PROGRES DANS LA MISE EN OEUVRE DU BUDGET 2018**

Ce chapitre souligne les progrès accomplis au titre des sept aspirations de l'Agenda 2063 enregistrées dans la mise en œuvre du budget 2018. Les détails complémentaires sont contenus dans le rapport de mise en œuvre du programme à mi-parcours de l'UA en 2018.

4.1. Aspiration 1 – Une Afrique prospère basée sur la croissance et le développement durable

4.1.1. La sensibilisation a été créée pour le cadre de la politique migratoire révisée pour l'Afrique et la position africaine commune (CAP) a été adoptée et utilisée par le Groupe africain à New York lors des négociations intergouvernementales en cours sur le Pacte mondial sur la migration. Par ailleurs, par l'engagement collaboratif et efficace, le Groupe de travail tripartite de l'UA/UE/Nations Unies sur la situation des migrants bloqués en Libye a facilité le retour volontaire d'environ 20138 migrants dans leurs pays d'origine.

4.1.2. Le projet de protocole de la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples sur les droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale a été finalisé et soumis à la Commission de Banjul en vue d'un examen approfondi. Par ailleurs, le Protocole à la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples sur les droits des personnes vivant avec un handicap a été adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet de janvier 2018 et leur a été soumis pour signature et ratification. En outre, le processus de signature et ratification du protocole à la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples relative aux personnes âgées en Afrique a démarré avec deux pays, notamment les Comores et le Togo qui ont apposé leur signature tandis que le Royaume du Lesotho est sur le point de soumettre les articles pour la ratification.

4.1.3. Les normes et les directives africaines pour l'assurance de la qualité de l'Education ainsi que les termes de référence pour la thématique de l'alimentation scolaire ont été adoptées. Par ailleurs, le nouveau rapport consolidé de l'AQRM élaboré, le projet conjoint UA-UE de mobilité académique intra-africaine à l'Université de Stellenbosch ont été jugés satisfaisants.

4.1.4. L'adoption des instruments de politique et les outils élaborés par les experts des États membres et les chefs d'Etat et de gouvernement ont permis de renforcer la mise en œuvre du cadre catalytique pour éliminer le Sida, la tuberculose, et le paludisme sur le continent.

4.1.5. Un cadre propice a été créé pour le secteur privé africain pour encourager les partenariats dans les domaines des télécommunications, des compagnies de technologie et des acteurs locaux de l'industrialisation en Afrique, les secteurs de fabrication et des services à travers le Forum organisé sous le thème "“Made in Africa vers la réalisation de la transformation structurelle de l'Afrique pour la réalisation de l'Agenda 2063””".

4.1.6. L'UA a mis au point un projet de programme de développement du secteur des services et a examiné la performance des États membres éligibles à l'AGOA et élaboré des recommandations pour le Forum de l'AGOA en 2018.

4.1.7. Le rapport d'examen biennal inaugural sur la Déclaration de Malabo en 2014 a été élaboré. Dans un autre développement, des lignes directrices pour s'approprier la Déclaration dans le plan national d'investissement agricole ont été élaborées et approuvées et 3 pays ont financé le lancement du processus d'appropriation de Malabo.

4.1.8. Par l'amélioration du commerce de bétail en Somalie (ESOLT), 1730 parties prenantes ont été sensibilisées au bien-être animal et aux normes sanitaires et 140 parties prenantes ont été sensibilisées au développement des coopératives.

4.1.9. La consultation pour développer les petits programmes d'hydro-énergie et d'énergie solaire a été finalisée. Dans le même temps, la note conceptuelle et les termes de référence pour le programme d'énergie durable pour les Petits États insulaires en développement (SIDS) ont été élaborés. Qui plus est, la Phase 2 du Cadre régulateur harmonisé pour les marchés de l'électricité en Afrique a été finalisée et approuvée pour la Phase 3.

4.2. Aspiration 2 – Un continent intégré, politiquement uni et basé sur les idéaux de panafricanisme et la vision de la renaissance africaine.

4.2.1. S'agissant de la Zone de libre-échange continentale africaine, quarante-neuf États membres ont à ce jour signé l'Accord de la Zone de libre-échange continentale africaine sur la création de la Zone. L'Accord de la ZLECAf comporte trois protocoles et 12 annexes. Le processus de ratification a commencé avec le Ghana, le Kenya, le Rwanda, le Niger, l'Esuatini, le Tchad et la Guinée qui ont déposé les instruments de ratification. L'UA a suscité l'engagement des parties prenantes sur le continent et a institutionnalisé le Forum des affaires de la ZLECAf.

4.2.2 Le lancement du Marché unique africain du transport aérien avec 26 États membres a également été l'une des principales réalisations enregistrées au cours du premier semestre de l'année.

4.2.3 L'accord de siège du Fonds monétaire africain a été signé; cinq signatures additionnelles et ratifications ont été obtenues en rapport à la création du Fonds monétaire africain et la Banque africaine d'investissement.

4.2.4 Outre l'adoption du Protocole relatif à la création de la Communauté économique africaine au traité sur la libre circulation des personnes, le droit de séjour et le droit d'établissement, deux grandes réunions des responsables de l'immigration ont été organisées, lesquelles ont abouti à l'élaboration du Passeport africain, recommandé par les responsables de l'immigration au Comité technique spécialisé sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées pour approbation ultérieure et transmission au Conseil des ministres.

4.2.5 Afin de veiller à l'harmonisation et à la validation des données statistiques, l'annuaire statistique africain a été produit et la vulgarisation est en cours. Par ailleurs, les experts des CER, de l'Association des banques centrales africaines (AACB) et le Comité des directeurs généraux (CoDGs) des instituts nationaux de statistiques ont examiné, révisé et adopté les domaines et les indicateurs d'intégration régionale. États.

4.3. Aspiration 3 - Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'état des droits

4.3.1 L'UA a joué un rôle crucial dans la question des conséquences juridiques de la séparation de Chagos de Maurice, livrant ainsi sa toute première déclaration écrite dans les délibérations devant la Cour internationale de justice. De plus, le rôle de l'UA a été également jugé crucial dans la requête d'une opinion consultative et de se joindre en tant que *amicus curiae* dans les questions qui l'affecte et/ou l'intéresse ainsi que ses États membres.

4.3.2 Au cours de la période de référence, l'UA en collaboration avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, a organisé avec succès deux missions sur la diplomatie préventive menée au Soudan du Sud et à Banjul. Les conclusions des missions ont été la création d'un groupe de travail dans les deux pays pour appuyer la révision constitutionnelle/ les processus de consolidation pour ces pays émergent des conflits.

4.4. Aspiration 4 – Une Afrique pacifique et sûre

4.4.1 La collaboration soutenue avec le Conseil de paix et de sécurité a été entreprise, ce qui s'est soldé par un engagement renouvelé vers la mise en œuvre de la politique du PCRD (Reconstruction et développement post conflit) et les appels pour la relance de l'Initiative de la Solidarité africaine. Par ailleurs, des progrès ont été accomplis dans la mise au point de la stratégie de redressement précoce du Bassin du Lac Tchad qui attend la validation. Trois États membres ont bénéficié de l'appui pour piloter les processus nationaux du SSR tandis que d'autres ont bénéficié de l'appui pour développer et exécuter les DDR dans les situations sécuritaires évolutives.

4.4.2 L'appui a été fourni aux États membres pour améliorer le contrôle des armes et des munitions et initier l'appui en vue de l'observation du mois de l'amnistie de l'UA. Par ailleurs, les capacités des agences de politique ont été également renforcées dans la coopération pour lutter contre le crime transnational organisé. Les observatoires/réseaux de l'utilisation de la drogue ont été créés dans quatre nouveaux États membres, portant le nombre total à 15 pays, dans le cadre des efforts pour renforcer la capacité des États membres pour donner la preuve de la formulation de politique et la programmation dans le domaine du traitement de la dépendance de la drogue et la prise en charge.

4.4.3 Le Conseil de paix et de sécurité a été très active dans la conduite des missions sur le terrain, ce qui a produit des résultats importants sur le terrain dans les zones de conflit et contribué positivement au processus de prise de décisions. Le Conseil de paix et de sécurité a intensifié sa participation en matière d'assistance dans des situations humanitaires en Afrique. Il a apporté une contribution de 100.000 dollars aux personnes déplacées internes en RCA grâce à l'appui du Sous-comité du COREP sur les réfugiés.

4.4.4 Le projet de cadre juridique de l'UA-CER/MR sur la Force africaine en attente a été finalisé. De même, les divers documents de politique et de directives sur l'exploitation et l'abus sexuel et le code de conduite ont été également finalisés. Des

progrès ont été également accomplis dans l'élaboration du matériel et des guides de formation pour aborder les enjeux en termes de DDR (mercenaires et extrémisme violent). L'envoyé spécial de l'UA a déployé divers efforts de plaidoyer pour faire participer les décideurs sur le genre, la paix et la sécurité et la création des plates-formes puissantes pour les femmes africaines leaders pour discuter des changements transformateurs afin de renforcer la paix, la sécurité et le développement sur le continent.

4.5. Aspiration 5 - Une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, des valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte

4.5.1 S'agissant du patrimoine culturel, les arts de la création et du monde des affaires, l'amélioration des cadres actuels pour appuyer la participation des acteurs non-étatiques dans les affaires de l'Union a été conduite.

4.5.2 Le projet de législation type de l'Union africaine sur la protection de la propriété culturelle et le patrimoine a été finalisé et attend de passer par le processus d'approbation par les organes délibérants. Par ailleurs, la Feuille de route sur la mise en place du Centre panafricain pour la traduction et l'interprétation a été également finalisée.

4.6. Aspiration 6 - Une Afrique où le développement est axé sur les populations et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes et la prise en charge des enfants.

4.6.1 Au cours du troisième Comité technique spécialisé sur l'égalité hommes/femmes, la nouvelle stratégie du genre a été adoptée. En outre, par le biais du bureau de l'Envoyé spécial, le cadre continental des résultats a été validé par les États membres qui ont élaboré les plans nationaux d'action et ils ont été adoptés par le Conseil de paix et de sécurité. En outre, vingt projets ont été conçus et financés dans le cadre du Fonds pour les femmes africaines. Qui plus est, vingt projets ont été conçus et financés par le Fonds pour les femmes africaines.

4.6.2 Le deuxième bureau du CTS sur l'égalité hommes/femmes et l'autonomisation des femmes a été mis sur pied et des documents stratégiques clés qui comportent la nouvelle stratégie de l'UA sur l'égalité hommes /femmes et l'autonomisation des femmes; le rapport d'évaluation de la politique de genre de l'UA en 2009 , les rapports de la SDGEA et le rapport sur l'amélioration de la performance sur les plates-formes de politique de la Direction Femmes, Genre et Développement ont été adoptés. Par ailleurs, lors des Sommets de janvier et juin, quatre réunions de haut niveau ont été organisées.

4.6.3 Un nombre total de 87 nouveaux jeunes volontaires de l'UA ont été formés dans le huitième lot et 156 jeunes volontaires de l'UA ont servi au deuxième trimestre de 2018, et 19 jeunes volontaires de l'UA ont finalisé leur service au cours de la même période qui nous concerne.

4.6.4 Quatre (4) rapports des États Parties (Burundi, Burkina Faso, Malawi, et Niger) sur la mise en œuvre de la Charte ont été examinés et 4 recommandations adressées aux États Parties concernés. En outre, ils ont examiné deux (2) rapports des

organisations de la société civile (Zambie et Nigeria) sur la mise en œuvre de la Charte et de l'Agenda 2040 pour les enfants en Afrique qui ont été lancés.

4.7. Aspiration 7 – L'Afrique en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale

4.7.1 L'Union a exécuté toutes les décisions pertinentes du Conseil exécutif sur les partenariats, notamment la finalisation du Plan d'action 2018-2020 sur le partenariat UA-UE, l'organisation de la Conférence d'examen ministériel UA-Turquie ainsi que la Conférence ministérielle de la TICAD à Tokyo les 6 et 7 octobre 2018.

4.7.2 L'assistance technique a été fournie aux États membres sélectionnés de l'UA sur l'évaluation des données sur les transferts de fonds ainsi que les cadres régulateurs. En outre, un projet de cadres régulateurs et juridiques sur les transferts de fonds a été élaboré. Le deuxième forum de participation de la diaspora (AIR-DEF2018) a été organisé sous le titre "Tirer profit des transferts de fonds pour le développement des PME en Afrique".

4.8. Au titre des institutions piliers stratégiques, le renforcement des capacités et la communication, le progrès a été enregistré dans les domaines suivants.

4.8.1 Le Plan à moyen terme de la Commission de l'UA (2018 – 2023), le cadre stratégique pour orienter la mise en œuvre du programme pendant six ans, a été approuvé par le COREP. Par ailleurs, les stratégies de mobilisation des ressources nationales ont été validées et entérinées dans le but d'accroître la base des ressources financières de l'UA. Le cadre de contrôle et d'évaluation de l'Agenda 2063 et les documents du manuel d'indicateur ont été approuvés pour adoption par les États membres comme base de rapport en janvier 2018.

4.8.2 Au cours de la période concernée, il y a eu une participation améliorée du public et la présence des médias de la Commission sur les plates-formes numériques. Les utilisateurs des médias sociaux se sont accrus entre janvier et juin 2018: Facebook +9.5% (les adhérents de 355K et plus de 15 millions ont été atteints); Twitter 24% (Les adhérents de 215K et plus de 4,2 millions d'impressions de tweet); YouTube +19%. (plus de visions de 150K); 113K visions sur le Live streaming. Par ailleurs, il y a une participation médiatique accrue par le lancement du réseau des journalistes africains de l'Agenda 2063; la coopération avec des professionnels de la diffusion de l'Union africaine et la fédération des journalistes africains sur les points de presse relatifs aux activités de l'UA qu'ils ont partagés avec leur réseau des journalistes.

4.8.3 La direction des services médicaux et de santé a finalisé le projet de système des archives médicales en vue de la prestation de service efficace.

5.0 INTERVENTIONS DE LA BUDGETISATION 2020

5.1 CONSOLIDATION DU BUDGET

- a) L'Union poursuivra l'amélioration du processus budgétaire et la gestion financière, l'identification des déchets non détectés et des exemples de budgétisation excessive par les départements ou les organes ainsi que le respect intégral du Règlement financier de l'UA.
- b) Conformément aux règles sacro-saintes de l'UA pour la gestion financière et la comptabilité adoptées en janvier 2018, le budget de l'Union sera présenté en tenant compte d'un avis consolidé en termes des contributions des États membres et des fonds des partenaires ; et
- c) L'Union poursuivra la coordination de toutes les recettes à recouvrer des États membres et les fonds des partenaires à centraliser au sein de la Commission de l'UA.

5.2 MISE EN VIGUEUR DE L'OBLIGATION DE PAIEMENTS DU BAREME DE CONTRIBUTION APPROUVEE

La Commission de l'UA continuera à encourager les États membres à verser leurs contributions statutaires au début de l'année pour veiller à ce que l'Union exécute ses programmes sans éprouver des problèmes de décaissement tardif des fonds.

5.3 PLAFOND BUDGETAIRE 2020

Le plafond budgétaire 2020 indiquera la limite des montants de chaque département et l'organe de l'Union alignera leur budget, orienté par l'analyse de leur taux d'exécution, l'aptitude à atteindre les cibles et l'impact de leurs programmes ou projets conformément aux buts et objectifs de l'Union.

5.4 RATIONALISATION DES ELEMENTS DE COUT ET STRATEGIES ET MESURES DE CONTROLE DES COUTS

Le budget 2020 continuera de rationaliser les éléments clés du coût pour veiller à ce que les coûts soient attribués aux résultats clés de l'Union. Cela se fera par le processus en cours de restructuration de l'Union.

5.5 NOUVELLE PRIORISATION STRATEGIQUE ET REALIGNEMENT DES RESSOURCES

Le budget 2020 veillera au réalignement stratégique et à la nouvelle priorisation des ressources pour financer les priorités nouvelles et/ou élargies. De telles priorités ne seront prises en compte que lorsque les « priorités courantes » seront achevées et dans les limites de la marge de manœuvre financière existante.

5.6 BUDGETISATION SANS EFFET D'ACCROISSEMENT

Le budget 2020 sera axé sur les résultats et l'accent sera mis sur la comptabilité.

5.7 FONDS DE RESERVE

L'Union africaine veillera également à ce que les fonds de réserve soient bien gérés et utilisés et les compléments budgétaires financés par ce fonds.

6.0 RISQUES FISCAUX ET MESURES D'ATTENUATION

Par le budget 2020, il sera entrepris la gestion des risques de mise en œuvre et les mesures d'atténuation qui suivent.

Risques	Atténuation
Revenue	
<p>a) Non-respect du paiement des contributions statutaires et impossibilité des partenaires pour respecter leurs engagements.</p> <p>b) Retards dans le décaissement des fonds.</p> <p>c) Défis dans la mise en œuvre de la décision du prélèvement de 0,2% sur la valeur des marchandises importées éligibles dans les États membres.</p> <p>d) Fragmentation de la mobilisation des ressources dans l'Union africaine.</p>	<p>a) La Commission continuera à interagir avec les États membres et les partenaires pour le versement des contributions statutaires.</p> <p>b) Au regard des retards dans le débloqué des fonds suite à la soumission tardive des rapports aux partenaires, des mesures punitives seront appliquées sur les départements qui ont des arriérés conformément à la Décision 815 du Conseil exécutif sur le non-respect.</p> <p>c) La Commission continue de promouvoir la mise en œuvre du prélèvement de 0,2% sur les importations éligibles en Afrique.</p> <p>d) Examiner les silos fonctionnels; la mobilisation des ressources sera centralisée au sein de la direction de la planification, du suivi et de l'évaluation de la politique stratégique.</p>
Dépenses	
<p>e) Budgétisation excessive et planification par les départements</p> <p>f) Faible capacité d'absorption avec des taux très faibles d'exécution</p> <p>g) Élargissement des dépenses en termes de fiche de paie</p> <p>h) Processus bureaucratique d'approvisionnement</p>	<p>e) Imposer des plafonds de dépenses et mettre en vigueur le respect des plafonds prédéterminés avec l'aide du SAP</p> <p>f) Améliorer la planification, le suivi, l'évaluation et les exigences de compte rendu.</p> <p>g) Introduire les systèmes de compte rendu périodique et d'alerte précoce</p> <p>h) Rationalisation de la fiche de paie.</p>

i) Le contretemps lié à l'information et à la technologie.	i) Entreprendre un examen exhaustif des niveaux structurels et recrutement du personnel, y compris les profils du personnel pour assurer que l'Union est apte à l'objectif.
j) Dépendance excessive à l'égard du personnel sous contrat à court terme	j) Rationalisation des processus d'approvisionnement pour veiller à l'acquisition opportune des biens et services requis. k) Amélioration de l'Infrastructure des TIC de l'UA l) Accélérer le processus de recrutement rationalisé de l'UA.

7.0 PRIORITES BUDGETAIRES 2020

7.1 L'Union continuera de mettre en œuvre les initiatives en rapport avec l'Agenda 2063 et les réformes institutionnelles. Elle entreprendra également des initiatives axées sur le renforcement des capacités, la prestation de service améliorée, les partenariats améliorés et la vulgarisation ainsi que l'intensification des efforts de mobilisation de ressources pour veiller au financement durable et prévisible. Les priorités présentées dans ce chapitre serviront de base à la préparation du budget 2020. L'Union envisage de réaliser ses priorités selon huit domaines thématiques essentiels.

7.2 Les domaines thématiques sont:

- a) La transformation économique, la croissance inclusive et la durabilité environnementale
- b) L'investissement dans les populations africaines
- c) La promotion de l'intégration continentale
- d) La gouvernance, les droits de l'homme et les institutions
- e) La consolidation de la paix et de la sécurité
- f) L'amélioration du rôle et de la position de l'Afrique dans le contexte global
- g) Les projets phares de l'Agenda 2063
- h) La prestation de service, le renforcement des capacités, le partenariat et la vulgarisation

Les paragraphes suivants présentent les neuf domaines thématiques et les résultats des domaines clés au titre de chaque domaine thématique:

7.1.1. Transformation économique, croissance inclusive et durabilité environnementale

Pour promouvoir la transformation économique, la croissance inclusive et la durabilité environnementale, l'Union, entre autres initiatives clés, donnera priorité à ce qui suit:

- a) Elle poursuivra la mise en œuvre de la Déclaration PDDAA-Malabo pour l'accélération et la transformation agricole durable en Afrique par l'appui aux systèmes nationaux et régionaux
- b) La stratégie de développement du bétail en Afrique (LiDeSA) et le cadre politique seront exécutés; à cet égard, les politiques d'investissement des secteurs public et privé, les mesures d'incitation et les cadres réglementaires pour améliorer la performance des chaînes de valeur prioritaires du bétail seront développés
- c) Par le renforcement des systèmes de commercialisation agricole et le commerce intra-africain, la Commission veille à ce que en 2020, au moins 4 CER harmonisent leurs cadres de politique sanitaire et phytosanitaire au niveau régional avec le cadre continental;
- d) La stratégie africaine sur le changement climatique sera développée d'ici 2020
- e) En 2020, l'Union s'assurera que quatre Communautés économiques régionales mettent en œuvre le programme de mise en œuvre minimum visant à réaliser l'intégration économique sur le continent.
- f) S'agissant de la Vision minière africaine, le Fonds continental sur les ressources minières sera créé et sera opérationnel d'ici la fin de 2020
- g) Pour ce qui est de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, l'Union s'emploiera à ce que les sept (7) pays restants ratifient la charte et au moins (12) pays rendent compte de la mise en œuvre de la Charte.
- h) Pour s'assurer que le Centre africain de lutte contre les maladies est opérationnel, des laboratoires de confinement élevé (P4) seront créés au CDC Afrique et dans les cinq centres de collaboration régionale.
- i) Un plan d'action sur la stratégie de pollution environnementale sera approprié au sein des États membres.
- j) Un nouveau centre de laboratoire de haute sécurité sera construit d'ici la fin de 2020.

7.1.2. Investir dans les populations africaines.

Les priorités essentielles relatives à ce domaine thématique comportent, entre autres, ce qui suit:

- a) L'Union continuera de mettre en œuvre la stratégie du genre, en particulier les programmes d'intégration du genre seront exécutés et la fiche de pointage sur le genre sera présentée à la Conférence.
- b) Le Plan d'action quinquennal de l'UA sur l'autonomisation des jeunes en Afrique à l'horizon 2019-2024 sera approprié et exécuté dans vingt États membres.

- c) A propos de la mise en œuvre de la Stratégie de l'éducation continentale pour l'Afrique (CESA) par la bourse d'enseignement supérieur, l'harmonisation et l'assurance de la qualité, l'agence d'accréditation sera mise sur pied et adoptée par la Conférence et un cadre de qualification continentale africaine sera opérationnel d'ici la fin de 2020.
- d) Pour la mise en œuvre de la stratégie de la science, de la technologie et de l'innovation pour l'Afrique (STISA)-2024, 10 États membres bénéficieront de la facilitation pour s'approprier le cadre et la Stratégie pour la protection de la propriété intellectuelle et au moins 5 États membres seront assistés pour se servir des produits et des services de la technologie de l'espace vert. Par ailleurs, l'assistance technique sera fournie aux États membres sur la stratégie de l'innovation verte.
- e) S'agissant de l'Université panafricaine, une hub et un centre seront créés en 2020 et un cadre de qualification continentale de la fonction enseignante sera adopté.
- f) Un instrument juridique relatif à l'éducation des filles et des femmes sera exécuté dans les CER et les États membres sélectionnés.
- g) Concernant la Déclaration et la Décision de Malabo sur l'autonomisation des jeunes, l'UA veillera à ce que les interventions sur les droits de santé sexuelle et de reproduction soient coordonnées dans tous les États membres.
- h) L'UA fera une évaluation du progrès dans les États membres s'agissant du parti à tirer du dividende démographique en investissant dans la jeunesse.

7.1.3. **Promotion de l'intégration continentale**

- a) L'Union continuera de faciliter la mise en œuvre des projets au titre du PIDA (Programme pour le développement des infrastructures en Afrique), par, entre autres, les ressources disponibles pour la mise en œuvre d'au moins 50 projets PIDA PAP 2, en veillant à ce qu'il soit disponible 10,000 MW de nouvelle capacité de génération du courant électrique et la création/finalisation du cadre de politique d'interconnexion transfrontalière régionale. Par ailleurs, d'ici la fin de 2020, tous les 7 pays du corridor auront entamé la mise en œuvre du système de suivi en temps réel du mouvement des marchandises et des véhicules.
- b) L'Union poursuivra son programme de développement de l'énergie géothermique en Afrique outre la mise en œuvre de l'Initiative de l'énergie renouvelable en Afrique.
- c) Pour ce qui est du développement de l'énergie renouvelable dans les Petits États insulaires en développement en Afrique, au moins deux projets par pays dans les trois États insulaires restants seront programmés pour le financement et la mise en œuvre.

- d) Stratégie globale des TIC pour l'Afrique (CISA): le plan des communications et de sensibilisation pour promouvoir la stratégie sera élaboré et validé par les États membres d'ici la fin de 2020. Par ailleurs, un cadre continental de e-gouvernance sera élaboré.
- e) Transport maritime: le renforcement des capacités sera fourni à l'Afrique centrale et à l'Afrique de l'Ouest sur la consolidation de la performance portuaire et le cadre pour la création du réseau continental des experts maritimes sera effectif et validé.
- f) S'agissant de la cyber sécurité, des stratégies régionales et continentales seront développées et des mécanismes pour la coopération régionale et internationale sur les questions de cyber sécurité seront élaborés.
- g) Le marché commun africain: un forum de négociation pour une union douanière continentale sera créé
- h) Au moins 4 CER seront financées par l'Union pour renforcer ou créer des plates-formes de dialogue politique commercial et la Stratégie de facilitation du commerce de l'UA sera intégrée dans au moins 3 CER.
- i) Au sujet du Développement industriel accéléré pour l'Afrique (AIDA), 20 pays s'approprient et exécuteront la stratégie.
- j) Stimulation du commerce intra-africain: les CER identifiées seront financées par la Commission dans le renforcement ou la création des plates-formes de dialogue de la politique commerciale au niveau national.

7.1.4. **Gouvernance, droits de l'homme et institutions**

- a) Pour s'assurer que les droits des femmes sont respectés et promus, l'Union préconisera et veillera à la ratification du Protocole de Maputo d'ici la fin de 2020. Elle veillera à ce que le Plan d'action décennal pour éradiquer les pratiques traditionnelles néfastes et la fin de la violence à l'égard des femmes soient adoptés et les programmes des défenseurs des droits de la femme et des femmes en politique soient adoptés.
- b) Les valeurs et les pratiques démocratiques sont la norme: au moins 5 ratifications de la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance (ACDEG) seront obtenues; le centre de la gouvernance africaine sera également intégralement opérationnel et un plan de travail pour l'opérationnalisation de la plate-forme de l'Architecture de la gouvernance africaine (AGA) exécutée.

- c) A propos du développement participatif et de la gouvernance locale, au moins treize (13) ratifications de la Charte africaine sur les valeurs et les principes de la décentralisation, des collectivités locales et du développement local seront garanties; un plan d'action du Haut Conseil des collectivités locales sera élaboré et exécuté. Au moins treize (13) ratifications de la Charte africaine sur les valeurs et les principes de la décentralisation, des collectivités locales seront garanties.
- d) L'Union veillera à ce que le centre de la gouvernance africaine soit intégralement opérationnel d'ici 2020.
- e) S'agissant des institutions et du leadership, au moins vingt-cinq (25) ratifications de la Charte de la fonction publique seront effectives; ainsi que cinquante-cinq (55) ratifications de la Convention.

7.1.5. **Consolidation de la paix et de la sécurité**

- a) L'Union veillera à la préparation pour le déploiement de la Force africaine en attente (FAA) par le Conseil de paix et de sécurité –CPS) dans les zones de conflit, les efforts de prévention des crises, les catastrophes provoquées et naturelles.
- b) L'Union en 2020 continuera de fournir l'assistance technique dans l'évaluation de l'efficacité des interventions de reconstruction et de développement post-conflit fournies aux pays émergeant des situations de conflit.
- c) Afin d'opérationnaliser intégralement les piliers de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), l'Union intensifiera la participation des femmes dans les efforts de consolidation et de médiation de la paix initiés.
- d) L'Union continuera également d'entreprendre des initiatives de prévention des conflits par le renforcement des systèmes d'alerte précoce. Un objectif clé est de veiller à ce que 80% des informations sur l'alerte précoce soient collectés et échangés avec les décideurs et que des mesures appropriées soient prises.
- e) Veiller à ce que les politiques de lutte contre le crime organisé aux niveaux international et transnational soient élaborées et exécutées.

7.1.6. Projets phares de l'Agenda 2063.

- a) Zone de libre-échange continentale africaine; on s'attend à ce que d'ici la fin de 2020, la phase 2 de négociations de la ZLECAf soit finalisée.
- b) Marché unique du transport aérien (SAATM): l'Union continuera de faciliter la création du Tribunal de l'aviation africaine et l'élaboration du Plan directeur continental de l'infrastructure de l'aviation. Les jalons clés comprennent; le tribunal de l'aviation mis sur pied et opérationnel; le plan directeur continental de l'infrastructure de l'aviation finalisé et adopté.
- c) Le réseau intégré de train à grande vitesse: L'Union facilitera la préparation et la signature d'au moins un accord de traité/coopération par les États membres partenaires/parties prenantes.
- d) Institution continentale, monétaire et financière: la banque africaine d'investissement sera créée: au moins 20 États membres adopteront les instruments juridiques et au moins 10 États membres auront ratifié les instruments juridiques d'ici la fin de 2020.
- e) Stratégie africaine des produits locaux: Des efforts seront déployés pour continuer la fourniture de l'assistance technique aux États membres pour examiner et aligner les politiques nationales avec la stratégie africaine des produits locaux.
- f) Le passeport africain et la libre circulation des populations; le rapport annuel sur la mise en œuvre du protocole sur la libre circulation des personnes en Afrique et le rapport annuel sur le progrès dans la mise en œuvre du passeport électronique par les États membres sera produit d'ici la fin de 2020.
- g) Le projet d'université virtuelle africaine: L'Union continuera de faciliter et de veiller à ce que le projet d'université virtuelle africaine soit intégralement opérationnel et l'accès des utilisateurs finaux à l'université virtuelle augmente d'au moins 10% d'ici la fin de 2020.
- h) Le Grand musée de l'Afrique: le Grand musée de l'Afrique est supposé être opérationnel d'ici la fin de 2020, et à cet égard, la facilitation sera fournie pour réaliser les jalons essentiels.
- i) Stratégie spatiale. Les initiatives de développement des capacités pour les experts des États membres seront exécutées avec au moins 50 experts des États membres

formés à l'usage des applications spatiales et des capacités dans l'espace technologique sur le continent.

- j) Silence des armes d'ici 2020: L'Union continuera d'entreprendre des mesures pour examiner les causes profondes et les éléments de conflit en Afrique et à cet égard, la mise en œuvre du plan de travail en question sera évaluée.
- k) Le Projet du Grand barrage d'Inga: en 2020, l'Union veillera à ce que 20% de la construction du barrage soit finalisée.

7.1.7. Prestation de service, partenariat, sensibilisation et ressources.

L'Union continuera de renforcer les capacités de prestation de service ainsi que les partenariats consolidés et la sensibilisation élargie et continuera de prendre des mesures conformément à la mise en œuvre de la décision sur les sources alternatives de financement. Les mécanismes pour améliorer la prestation de service comportent l'amélioration des systèmes, des processus et des outils. À cet égard, les interventions seront entreprises, y compris entre autres ce qui suit :

- a) Relance de l'image de marque de la Commission de l'UA: L'Union veillera à ce que l'identité de marque de l'UA soit reconnaissable par les citoyens africains et d'autres parties prenantes et un score de sensibilisation de la marque de 60% soit réalisé.
- b) Améliorer la conduite de l'audit: l'Union poursuivra la mise en œuvre de l'exécution des initiatives axées sur l'amélioration de la qualité et la couverture des audits sera exécutée.
- c) Suivi et évaluation des programmes de l'UA: faire le suivi de la mise en œuvre du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, un rapport de suivi et d'évaluation sur le Plan sera produit et l'examen à mi-parcours du Plan décennal de l'Agenda 2063 sera conduit.
- d) L'amélioration des services et des structures de conférence: des efforts d'automatisation des flux de travail clé et d'amélioration des infrastructures de conférence se poursuivront pour veiller à ce que les services de conférence de l'Union soient conformes aux normes internationales.
- e) La disponibilité et l'accessibilité améliorées des services de santé; les services médicaux et les infrastructures de l'UA continueront d'être améliorés, entre autres, par l'acquisition du matériel médical à jour et la formation ciblée du personnel médical dans leurs domaines de spécialités.
- f) Gouvernance améliorée au sein de l'organisation: L'Union poursuivra la mise en œuvre, l'examen et l'adoption des politiques pour renforcer la reddition de compte et la responsabilité y compris l'amélioration soutenue des systèmes d'évaluation des performances.

- g) L'amélioration des règles pratiques, les méthodes et les processus des Sommets de l'UA; l'Union veillera à ce qu'en 2020 il y ait un nombre réduit de décisions et des sommets.
- h) Stratégies de partenariat intercontinental; à cet égard, entre autres, les Cadres de partenariat de la Communauté des Caraïbes et de l'Union africaine (AU-CARICOM), l'Organisation des États américains et l'UA (AU-OAS) seront exécutés.

7.1.8. Amélioration du rôle et de la position de l'Afrique dans un contexte global

- a) Coordination de la participation globale de l'Afrique sur le commerce; les positions africaines communes coordonnées dans les engagements commerciaux multilatéraux et bilatéraux seront réalisés en 2020.
- b) Partenariats stratégiques de l'Afrique et représentation globale: La stratégie de partenariat de l'Afrique sera exécutée et les programmes des bureaux de représentation de l'UA seront effectifs pour accomplir leur mandat.
- c) Projet d'Encyclopedia Africana (EAP); l'accord des partenariats sera signé pour le Volume 5 de l'EAP; le manuscrit du volume 5 de l'EAP sera élaboré et publié.

8.0 BUDGET 2020

8.1. Le budget 2020 sera préparé selon les conditions suivantes :

- i. L'Union poursuivra la consolidation des gains dans la réalisation des résultats identifiés dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- ii. Elle veillera à ce que tous les projets phares soient intégralement financés par les États membres afin de consolider l'appropriation de l'Afrique.
- iii. Elle s'assurera que le mécanisme solide de reddition des comptes et de supervision interne et externe est pleinement opérationnel.
- iv. Elle mettra l'accent sur les résultats et la responsabilisation en matière de prestation.
- v. Elle veillera à ce que les contributions des États membres soient perçues en intégralité au moins au cours du premier trimestre.
- vi. Le budget 2020 sera élaboré en se référant au taux d'exécution budgétaire de l'Union sur les 3 dernières années.

- vii. Effectuer une planification adéquate afin de minimiser les doubles emplois au niveau des activités dans tous les départements et organes.

9.0 Conclusion

- 9.1. La mise en œuvre des priorités 2020 donnera la preuve tangible que la vision de l'Agenda 2063 peut être en fait réalisée pour les citoyens africains. Le document-cadre du budget 2020 fournit une série utile d'informations nécessaires pour initier le processus budgétaire de l'Union. Par ailleurs, le budget 2020 tiendra compte des principes stipulés dans la Décision de la Conférence **Assembly/AU/Dec.687(XXX)** en adoptant les règles d'or, en particulier celles sur les limites de dépense pour 2020 selon les performances antérieures relatives aux recettes et aux dépenses.
- 9.2. Par le budget 2020, il sera poursuivi la mise en œuvre de la décision de la Conférence **Assembly/AU/Dec.578(XXV)** par laquelle les États membres passent au financement de 100% du budget de fonctionnement, 75% du budget-programme et 25% des opérations de soutien à la paix.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2018-10

2020 Budget Framework Paper for the African Union;Draft

Africa Union

African Union

<https://archives.au.int/handle/123456789/6585>

Downloaded from African Union Common Repository